

Compte Rendu du Conseil Municipal de Flize
Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet à 20 heures 15 minutes, les Membres du Conseil Municipal de FLIZE légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Flize, sous la présidence de Monsieur BRANZ Cédric, Maire.

Date de Convocation : 15.07.2022

Présents : BRANZ Cédric, LAPORTE Dominique, THEVENIN Philippe, MEUNIER Marie, D'ORCHYMONT Michelle, YEDRA Guy, LEFEVRE Jean-Claude, TINANT Marc, GRAVÉ Elisabeth, PASQUIER Gérard, PERCEBOIS Brice, D'ORCHYMONT Dominique, MARY Frédérique, LEMAIRE Marie-Flore, ROUX Pascal.

Absents :

DEMOULIN Géraldine pouvoir à BRANZ Cédric, GFELLER Emmanuelle pouvoir à YEDRA Guy, GILLARDIN Nathalie pouvoir à MEUNIER Marie, DUMONT Noémie, MOUGEL Muriel, CLASSINE André, MIART Didier

Membres en exercice : 22

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Secrétaire de séance : D'ORCHYMONT Michelle

2022.20 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24.05.2022

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 24.05.2022.

Vote : Unanimité

2022.21 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATIF

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition de l'association Groupe Musical l'Indépendant, à titre gratuit, une salle de classe de l'ancienne école maternelle afin d'y organiser ses activités musicales à compter du 01.09.2022.

Vote : Unanimité

2022.22 PUBLICITE DES ACTES

Vu l'ordonnance n° 202161310 du 7.10.2021 portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le Décret n° 202161311 du 7.10.2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le conseil, après en avoir délibéré décide de faire le choix de la publicité des actes non individuels par voie électronique.

Vote : Unanimité

2022.23 CREATION D'UN EMPLOI TECHNIQUE

Le conseil, après en avoir délibéré,

-Décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet afin d'exercer des missions de rénovation et d'isolation sur les bâtiments publics. Le poste sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximums, après reconduction expresse la durée totale ne pourra excéder 6 ans.

La rémunération se fera sur la base d'un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques, échelon 1.

-Dégage les crédits correspondants

-Autorise le Maire à signer tout acte s'y afférent.

Vote : Unanimité

2022.24 TARIF D'UN LOCAL PROFESSIONNEL

Le conseil décide de la mise en location d'une pièce de la mairie sur le secteur de Boutancourt au tarif mensuel de 350 €.

Vote : Unanimité

2022.25 ATTRIBUTION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL

Le conseil, après en avoir délibéré décide l'attribution d'une pièce de la mairie sur le secteur de Boutancourt à Madame Justine BRAIDA, dans le projet d'y installer un cabinet d'ostéopathie.

Rappel : Tarif du loyer mensuel : 350 €

Charge le maire de signer le bail.

Vote : Unanimité